

L'an deux mille vingt-et-un, le seize mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 9 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, **en formation GEMAPI**.

Cette séance s'est déroulée en présentiel et en visioconférence, dans le cadre des mesures d'état d'urgence sanitaire liées à la pandémie du Covid19, prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 et tel que prévu par le règlement intérieur du syndicat mixte dans sa dernière version en date du 15 octobre 2020.

FORMATION GEMAPI		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
11	7 + 0	7
Total des voix : 13		

Etaient présents :

Bernard CLAP : Président du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon (1 voix)

Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération (1 voix)

Guy BURLE : Durance Luberon Verdon Agglomération (3,5 voix)

Patrick VINCENTELLI et **Patrick LAURIN** : Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon (1,5 voix chacun)

Michèle BIZOT-GASTALDI et **Jean MAZZOLI** : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière (4,5 voix chacun)

Date de convocation :
03/03/2021

Délibération n°

21_03_CS2_01

PROGRAMME D' ACTIONS 2021 ET PROJET DE BUDGET GEMAPI POUR L'EXERCICE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel du Verdon

Vu la délibération du comité syndical en date du 18 octobre 2019 par laquelle le comité syndical, réuni en formation plénière, a décidé la création d'un budget annexe GEMAPI à compter de l'exercice 2020

A l'issue de la présentation du programme d'actions détaillé et proposé pour l'année 2021 et du projet de budget qui en découle

Les membres du comité syndical réunis en formation GEMAPI :

- valident à l'unanimité le programme d'actions 2021 et le projet de budget GEMAPI 2021 qui en découle et se synthétisant comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits proposés au vote	1 508 645.00	1 439 836.17
Restes à réaliser	0.00	0.00
Résultat de fonctionnement reporté	0.00	68 808.83
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 508 645.00	1 508 645.00

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits proposés au vote	479 336.57	440 081.61
Restes à réaliser	53 788.43	49 622.60
Résultat de fonctionnement reporté	0.00	43 420.79
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	533 125.00	533 125.00

TOTAL projet BP GEMAPI 2021	2 041 770.00	2 041 770.00
------------------------------------	---------------------	---------------------

... / ...

- valident les cotisations 2021 des EPCI au titre de la compétence GEMAPI et calculées selon la formule figurant à l'article 19 des statuts du syndicat mixte :

- Communauté de communes Alpes Provence Verdon : 183 864 €
- Durance Luberon Verdon Agglomération :168 459 €
- Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse :21 735 €
- Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon :59 516 €
- Communauté de communes Provence Verdon : 41 083 €
- Provence Alpes Agglomération : 21 967€
- Dracénie Provence Verdon Agglomération : 28 376 €

- décident de proposer ce projet de budget au vote du comité syndical qui se réunira en formation plénière le 1^{er} avril 2021.

- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP



DEL21_03_CS2_01

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2021
Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-250401072-20210316-DEL21_03_CS